



## Questionnaire Attac/Les Amis de la Terre Mai 2011

### Spéculation et prises de risques

#### 1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network<sup>1</sup> ?

Le classement du Tax justice Network considère comme des paradis fiscaux de grands pays de l'Union Européenne comme le Royaume-Uni (60 millions d'habitants), les Pays-Bas (16 millions d'habitants) ou la Belgique (10 millions d'habitants), pays dans lesquels BNP Paribas a de nombreuses filiales et métiers destinés à servir ses clients locaux et internationaux dans leurs besoins bancaires quotidiens.

BNP Paribas ne considère donc pas le classement du Tax Justice Network comme pertinent.

BNP Paribas ne détient, à ce jour, aucune filiale dans un pays qualifié de paradis fiscal par l'OCDE ou la France.

#### Précisions :

1 - Le 28 septembre 2009, le groupe BNP Paribas s'est engagé à fermer les entités de la Banque situées dans les paradis fiscaux de la liste grise des juridictions non coopératives sur la base du rapport d'étape publié par l'OCDE le 20 octobre 2009.

BNP Paribas a totalement respecté ses engagements et ne détient, à ce jour, aucune filiale dans un pays qualifié de "paradis fiscal" par l'OCDE.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas s'est fixé pour objectif de limiter et de contrôler étroitement sa présence dans des pays ou territoires qu'il place "sous surveillance" en raison du niveau de risque de non-conformité et de réputation qu'ils présentent. En conséquence, des modalités de création et de suivi précises ont été définies et sont applicables à la totalité des structures du Groupe situées dans les pays ou territoires placés sous surveillance.

De même, la Politique générale édictée par le Groupe en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'applique à l'ensemble des entités du Groupe BNP Paribas. Précisons que la règle interne du "mieux disant" requiert que les normes du Groupe, inspirées des textes européens et français, priment sur les dispositions locales dès lors que ces dernières sont d'un niveau d'exigence inférieur. A contrario, si les règles locales sont plus rigoureuses que les normes du Groupe, les entités concernées appliquent ces règles locales sur leur territoire.

2 – Comme indiqué dans le document de référence, le Groupe BNP Paribas conserve une implantation à Brunei et aux Philippines. L'entité de Brunei assure des prestations de gestion d'actifs strictement réservées à une clientèle institutionnelle locale, tandis qu'aux Philippines, l'activité est limitée au financement des entreprises locales et à l'émission de garanties dans le cadre de contrats Export qui couvrent des livraisons de biens et services que des entreprises internationales clientes du Groupe doivent assurer dans ce pays. En outre, BNP Paribas Investments Phils Inc et FPSP Holdings Corporation sont en cours de cession.

Les activités dans ces deux pays sont donc totalement transparentes.

3 - Toutes les implantations du Groupe situées à Panama sont inactives, les actifs ayant été cédés. Seules des formalités de liquidation sont encore en cours auprès des autorités.

Se référer à la rubrique « Informations sur les comptes sociaux », paragraphe 6f, du Document de référence 2010



<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-r-ef-erence.html>

**2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?**

Conformément à la nouvelle réglementation européenne, BNP Paribas a publié jeudi 28 Avril 2011 le détail des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice 2010 à ses collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

Concernant les stock-options, depuis 2008, les dirigeants du Groupe n'en bénéficient plus. Les plans de stock-options concernant les autres collaborateurs font l'objet d'une publication annuelle dans le document de référence du Groupe.

Pour en savoir plus :

<http://media->

[cms.bnpparibas.com/file/42/2/remuneration\\_des\\_professionnels\\_de\\_marche\\_en\\_2010.14422.pdf](http://media-cms.bnpparibas.com/file/42/2/remuneration_des_professionnels_de_marche_en_2010.14422.pdf)

**3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?**

Les activités de conseil et marchés de capitaux représentent 17% du PNB de BNP Paribas et la gestion institutionnelle et privée représente environ 8% de ce PNB.

Se référer à la rubrique « Activités et éléments comptables en 2010 » du Document de référence 2010

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-r-ef-erence.html>



#### 4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Affectation du chiffre d'affaire de BNP Paribas en 2010 (Produit Net Bancaire en milliards d'euros) :



Source : Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 72

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

**Précisions :** 3,27% en 2008, 4,41% en 2009 et 5,70% en 2010

#### Politique vis-à-vis des clients

#### 5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 43

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

#### 6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?

2008 : - 1,4%



2009 : - 1,7%  
2010 : + 4%<sup>1</sup>

Cette évolution reflète le fait qu'entre 2008 et 2010 les tarifs de BNP Paribas en France sont restés stables. L'évolution du montant des commissions sur la période 2008-2010 traduit donc exclusivement le fait que 2008 et 2009 ont été des années de ralentissement économique alors qu'en 2010 les activités de nos clients ont repris fortement.

Se référer aux diapositives de présentations des résultats de fin d'année :

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid544/r-esultats.html>

## **7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises?**

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 47

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

## **8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?**

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 49

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

### **Précisions :**

L'accès aux services financiers de base est aujourd'hui un élément essentiel du développement et de la croissance, que ce soit sur les marchés matures, où il est un outil d'accompagnement à la création d'emploi, ou dans les pays émergents, où il constitue un des instruments de la lutte contre la pauvreté :

- Partenaire historique de l'Adie, le groupe BNP Paribas apporte depuis plus de 15 ans son soutien à l'association tant sur le plan du mécénat que sur le plan bancaire. En 2010, le réseau de la banque a ainsi décidé de porter la ligne de crédit allouée à l'Adie à 9 millions d'euros annuels et a participé à hauteur de 735 000 Euros en 2010 pour la création de nouvelles antennes Adie dont le bilan en nombre d'entreprises créées et en nombre de micro crédits octroyés sont signalés en page 67 du rapport RSE 2010 du Groupe.
- En 2010, la collaboration entre BNP Paribas Fortis, l'Adie et le Fonds européen d'investissement a donné naissance à l'initiative MicroStart. Deux premières agences MicroStart ont ouvert leurs portes dans deux communes bruxelloises présentant un taux de chômage élevé. Dans ces deux agences, des microcrédits (individuels ou collectifs) de 1 000

---

<sup>1</sup> à périmètre constant



à 10 000 euros seront proposés à des personnes exclues du crédit bancaire et souhaitant créer ou développer une activité professionnelle indépendante.

- BNP Paribas a poursuivi son activité de financement des IMF en pays émergents :  
45,5 millions d'euros d'autorisations de prêts en monnaies locales fin 2010  
18 IMF financées dans 8 pays : Inde, Indonésie, Brésil, Égypte, Maroc, Tunisie, Mali, Guinée  
Montant moyen d'un microcrédit : 243 euros  
127 000 clients financés, 88 % sont des femmes  
636 000 personnes impactées de façon indirecte
- BNP Paribas propose à ses clients d'investir dans la microfinance grâce à des fonds dédiés :  
Obli Etheis (fonds obligataire labellisé Finansol) et ResponsAbility Global Microfinance Fund

Par ailleurs, même s'il est difficile de quantifier spécifiquement les projets d'économie sociale et solidaire dans notre activité, ceux-ci font naturellement partie de l'activité des réseaux du Groupe BNP Paribas.

## **9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez-vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?**

Les fonds collectés sur le livret A font l'objet d'une réglementation précise, qui a été revue en début d'année et a donné lieu à la publication du Décret n°2011-275 du 16 Mars 2011.

Celui-ci fixe le taux de centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de chaque établissement et prévoit notamment la convergence vers un taux de centralisation identique pour tous les distributeurs au 1<sup>er</sup> mai 2022.

## **10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?**

BNP Paribas Personal Finance propose des prêts personnels, de la vente à tempérament, du regroupement de crédits, des prêts immobiliers. Le crédit renouvelable représente moins de 20% de ses encours.

Se référer au site de BNP Paribas Personal Finance :

<http://www.bnpparibas-pf.com/fr/engagements/>

### **Précisions :**

En France, Cetelem a été le premier à anticiper la baisse des taux du crédit renouvelable. Actuellement, son offre de crédit renouvelable propose un taux inférieur à 15% alors que le taux



d'usure est supérieur à 19%. Cette posture s'inscrit dans le cadre de sa politique de crédit responsable®.

Toutes les précisions et le détail des différentes offres sont disponibles sur la page de site <http://www.cetelem.fr/credit/credit-renouvelable/credit-renouvelable/> où des simulations personnalisées en fonction, notamment, du montant demandé, du projet, de la durée de remboursement souhaitée et de la mensualité choisie, sont possibles.

Usure, crédit renouvelable, crédit sur le lieu de vente, publicité... Sur son site non commercial [www.moncreditresponsable.com](http://www.moncreditresponsable.com)

Cetelem :

- explique en images ce qu'est un crédit renouvelable, le taux d'usure, les mesures majeures de la récente loi sur le crédit à la consommation en France, etc. ;
- donne les conseils d'utilisation du crédit renouvelable qui reste avant tout un produit souple et à privilégier pour des crédits de petits montants, sur une durée courte.

Depuis déjà plusieurs années, Cetelem a décidé de publier chaque année ses indicateurs de crédit responsable dont le taux de refus des crédits. Ainsi, Cetelem refuse, dans l'intérêt de ses clients, une demande de crédit sur trois, tous produits et canaux de commercialisation confondus.

#### **11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représente les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?**

Le pourcentage de notre clientèle de Particuliers Retail France interdits bancaires est inférieur à 2% sur la période.

## **Relations avec vos salariés**

#### **12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Au cours de ces trois dernières années, un accord salarial a été signé chaque année par au moins trois organisations syndicales représentatives :

- 2009 : 4 signataires (CFDT, CFTC, FO, SNB /CFE CGC) représentant plus de 80 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles
- 2010 : 3 signataires (CFDT, CFTC, SNB /CFE CGC) représentant plus de 70 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles
- 2011 : 3 signataires (CFDT, CFTC et FO) représentant plus de 50 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles

Par ailleurs, BNP Paribas a signé en juin 2010, un nouvel accord d'intéressement (pour une durée de trois ans) et de participation (accord à durée indéterminée).

#### **13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou**



**collective, dans la masse salariale de votre établissement ?**

La part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de BNP Paribas SA est d'environ 22% en 2010.

Se référer au bilan social : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

**14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Le 11 juin 2010, un accord d'entreprise sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress de BNP Paribas a été signé par trois organisations syndicales (CFDT, SNB et CFTC) représentant plus de 60 % des suffrages.

**15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?**

L'Accord d'Entreprise du 30 Juillet 2007, relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, a continué à être appliqué et permet de constater la poursuite d'évolutions de rééquilibrage en faveur des Femmes.

Se référer au bilan social : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

**16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?**

Se référer au Bilan Social BNP PARIBAS SA - Rubrique 222 pour le montant global des 10 rémunérations les plus élevées en France.

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

Par ailleurs, le document de référence donne toutes les précisions nécessaires sur les rémunérations des mandataires sociaux - Rubrique Etats Financiers consolidés - Paragraphe 8.e

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-reference.html>

## Impact social et environnemental de vos activités

**17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?**

Dans le cadre des Equator Principles, le nombre de projets financés relevant des catégories A, B et C selon la classification des Equator Principles est publié tous les ans.

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 52

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)



**Précisions :**

<http://cib.bnpparibas.com/export-finance>

Vous pourrez trouver la présentation de certains grands projets dans la rubrique « Latest News » de la page ci-dessus.

**18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre<sup>2</sup> ?**

BNP Paribas fait du crédit à l'économie et finance toutes les activités utiles au fonctionnement de l'économie et de la société : le bâtiment, la santé, les loisirs, l'alimentaire, l'énergie,... Sa politique de sélection des activités qu'elle finance est extrêmement rigoureuse et répond à des processus d'analyse très complets.

**Précisions : Voir Ci-joint le reporting Equator Principles**

**19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agro carburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?**

BNP Paribas a publié 3 politiques de financement et d'investissement destinées à encadrer son activité dans les secteurs suivants : la défense, l'huile de palme et le nucléaire.

Se référer au site Internet du Groupe, rubrique Développement Durable :

<http://banque.bnpparibas.com/fr/pid2284/tenir-compte-des-impacts-de-nos-financements.html>

**20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?**

BNP Paribas considère qu'à ce jour, il n'y a pas de méthodologie fiable d'évaluation des impacts indirects et travaille actuellement à élaborer une méthodologie convaincante en la matière.

BNP Paribas a signé en 2010 les Climate Principles, rejoignant ainsi un groupe d'institutions financières déterminées à jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique.

Un certain nombre d'activités du Groupe contribue à la lutte contre le changement climatique : la Carbon Team, le financement des énergies renouvelables, les fonds ISR environnementaux, etc.

Sur les secteurs à fort impact climatique, BNP Paribas déploie progressivement des politiques qui encadrent son activité de financement et d'investissement (huile de palme en 2010, pâte à papier et centrales à charbon à venir en 2011).

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 52





[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

**21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?**

Le Groupe BNP Paribas finance l'économie réelle et à ce titre son portefeuille est le reflet du mix énergétique mondial<sup>2</sup>.

BNP Paribas est reconnu comme leader dans le domaine des énergies renouvelables : en 2009, il a remporté le Gold Award de l'Energy Business Award qui récompense les sociétés dont l'impact sur le développement des opérations dans le domaine de l'énergie est positif. Ce prix récompense l'engagement de la banque en faveur des énergies vertes.

**Précisions :**

La part du financement de projets « énergies renouvelables » s'élève à environ 1/3 du total des financements de projets du secteur énergétique du Groupe BNP Paribas.

Sur la période 2008 à 2011, BNP Paribas a participé à 35 opérations de financement d'énergies renouvelables, à 20 mandats de conseil sur le secteur des énergies renouvelables, et a réalisé six émissions pour des acteurs de ce même secteur.

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 54

[http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas\\_RSE\\_online\\_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip](http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageld=0&9557-source=xmlConfs/init.zip)

**22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?**

BNP Paribas porte ses efforts sur la recherche d'une méthodologie permettant l'évaluation de ses impacts indirects, préalable à tout affichage.

## Démocratie

**23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?**

---

<sup>2</sup> Part des énergies renouvelables : 12.2% dans le mix énergétique mondial en 2008 - Source : Agence Internationale de l'Energie.



Sous l'impulsion de sa Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale, le groupe BNP Paribas renforce le dialogue avec toutes ses parties prenantes et en fait aujourd'hui un axe majeur de la politique RSE du groupe.